



TRANSMIS

Le 20 DEC. 2024

à la Sous-Préfecture

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le onze décembre deux mille vingt-quatre, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 50 membres sont présents, dont 46 avec voix délibérative (35 Titulaires et 11 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 20 titulaires – 6 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Pascal BRUNIAUX | 13. Romain MANESSE | 21. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 2. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 14. Francis NOBLECOURT | 22. Bernard DEBUT(S) |
| 3. Jacques DENOYELLE | 15. Daniel POTEAU | 23. Claude LECLERCQ (S) |
| 4. Jean-Marie DEVILLERS | 16. Michel PRETTRE | 24. Christelle MARQUES (S) |
| 5. Jean-Pierre DHORME | 17. Slimane RAHEM | 25. Marie-Claude URBAIN(S) |
| 6. Gilbert DRAIN | 18. Maryvone RINGEVAL | 26. Thérèse WARGNIES(S) |
| 7. Pascal DUEZ | 19. Gérard SETAN | |
| 8. Olivier GOBERT | 20. Sylvain TRANOY | |
| 9. Jean-Claude GUINET | | |
| 10. Bernard HUREZ | | |
| 11. Bruno LEFEBVRE | | |
| 12. Philippe LOYEZ | | |

4 suppléants n'ayant pas de procuration :

Jean-Pierre BAVENCOFFE
Claire BURLET
Geneviève GAUTIER
Danielle PREVOST

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (16 votants – 12 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1. Didier CATTOEN | 10. Joseph MODARELLI |
| 2. Maurice DEFAUX | 11. Gilles PELLETIER |
| 3. Bernadette DUBUIS | 12. Laurence RIBES |
| 4. André-Marie FORRIERE | 13. Virginie DELSARTE (S) |
| 5. Daniel FORRIERES | 14. Claude DOYER(S) |
| 6. Michel HENNEQUART | 15. Martine THUILLEZ(S) |
| 7. Yannick HERBET | 16. Sandrine TRIOUX (S) |
| 8. Bertrand LEFEBVRE | |
| 9. Julien LEONARD | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 3 titulaires– 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Didier ESCARTIN,
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Gérard ALLART, Yvette BLANCHARD ,Thierry BOUTEMAN ,Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Eddy DHERBECOURT, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Billy JOURNET, Marc LANGLAIS, , Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Pascal MOMPACH Karine MORELLE, Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Marie-Josée DEPREZ, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Jean-Claude GERARD, Sylvain HALLE, Ludovic HAVART, Stéphane JUMEAUX, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Jacques OLIVIER. Patrice QUEVREUX, Henri QUONIOU, Jeremy RICHARD, Liliane RICHOMME, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Michel DHANEUS, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Secrétaire de séance :

Didier ESCARTIN



OBJET : PORTAGE DU PACTE TERRITORIAL 2025-2029

Vu les statuts du Pays, du 21 décembre 2017, qui permettent au Pays de porter des opérations et/ou actions et/ou programmes dont l'intérêt est défini à l'échelle de PETR dans les domaines de l'habitat, du développement durable,

Vu la convention Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis/État/Anah signée le 17 décembre 2018 pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général,

Vu l'avenant à la convention de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, en date du 19/12/2023 autorisant la signature de l'avenant,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territoriale France Rénov'

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-06 du 12 juin 2024 modifiant la délibération 2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte Territoriale France Rénov'

Vu la délibération D20241005 de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en date du 10 octobre 2024

Vu la délibération 2024/82 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, en date du 9 octobre 2024

Vu la délibération 2024.58 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, en date du 3 octobre 2024

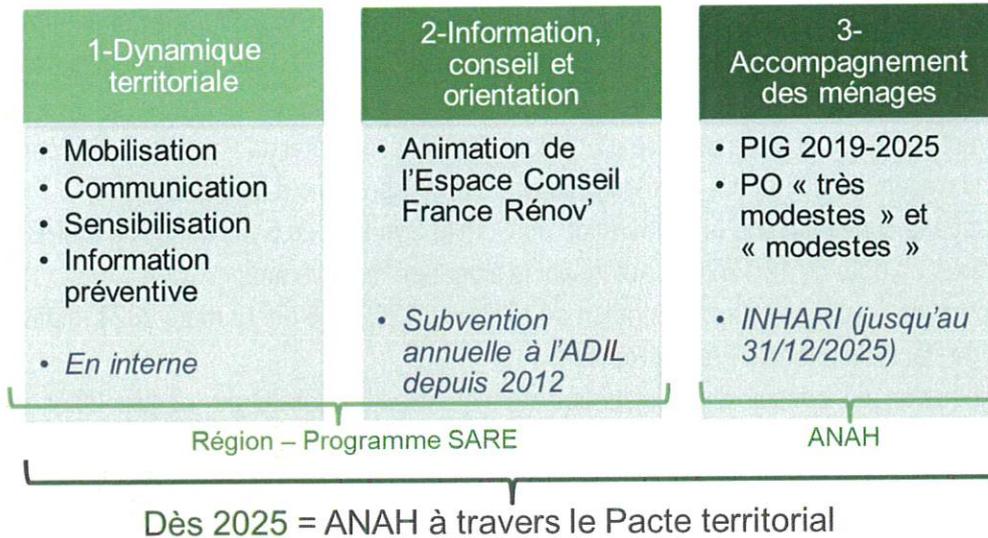
Le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) a été prolongé d'une année, soit des prestations engagées jusqu'au 31/12/2024.

En parallèle, l'ANAH (Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat) accompagne les collectivités dans le cadre de dispositifs contractuels (OPAH, PIG) qui permettent l'accès à ses financements pour des missions de suivi animation, d'accompagnement, de soutien aux travaux des projets d'amélioration de l'habitat.

Afin de simplifier et de rationaliser le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur toutes les thématiques de l'amélioration l'habitat, un nouveau cadre contractuel est créé par l'ANAH.

Les modalités d'intervention spécifiques sont maintenues dans leur mode de contractualisation actuel (OPAH-RU, OPAH-CD et plans de sauvegarde) et n'ont pas vocation à intégrer le Pacte Territorial.

La mise en œuvre du Pacte Territorial à compter de 2025 se décline en 3 volets :



Afin de poursuivre la dynamique engagée depuis 2012 et de garantir la continuité opérationnelle du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur le territoire

Il est proposé aux membres du comité syndical de :

- Mettre en œuvre le Pacte Territorial, sur les volets 1 et 2, à l'échelle de l'arrondissement, pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Le Pays du Cambrésis aura en charge le pilotage, l'élaboration de la stratégie territoriale, du suivi et de l'évaluation des 2 premiers volets de missions du pacte territorial, la contractualisation avec les prestataires, l'élaboration de marchés publics, l'élaboration des potentiels avenants visant à modifier la durée du Pacte territorial ou ses volets de missions.
- Autoriser le Président à signer la convention avec l'ANAH et tout document s'y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance le 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

20 DEC. 2024

Publié le

Certifié exécutoire le .. 20 DEC. 2024

Le Président,

Sylvain TRANOY

